L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 24 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une nourrice. S'adresser immédiatement au docteur Layton, rue Chartres 67, de 2 à 4 heures du soir. 24juin—1f

A VENDRE.

Vaches Créoles avec veaux toujours en vente aux Elevage Nabby, coin des rues Pleasant et Tchoupitoulas. 20juin—1sem

A vendre—Le propriétaire changeant de genre d'affaires, l'épicerie avec buvette parfaitement située dans le 3me District, et bien achalandée. S'adresser à R. Lacoste, 117 Decatur. 16juin—2sem.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis à $225 $250 et plus. S'adresser M. KUSHEROT, 4 BIENVENU. 30mai—2jours

A LOUER.

A louer, 2me étage, maison 59 Royale, près Bienville. S'adresser 266 Chartres. 23 juin—7f

A louer—Une résidence élégante à deux étages, avec chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture. 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

Avis aux Créanciers.

John E. Felin vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,282—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John E. Felin et à toutes les personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par Walter L. Saxon, syndic dans ladite affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
23 juin—23,27,2 juil. Greffier.

Veuve P. Favia vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,426—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont, pour lesquelles le compte présenté par Arthur M. Adolph, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
23 juin—23,27,2 juil. Greffier.

Manuel M. Borges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,311—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Manuel M. Borges et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Manuel M. Borges syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
22 juin—22,26—1er juil Greffier.

Charles Mooney vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 14,877—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles Mooney et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Isidore Heiman, syndic dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
17 juin—17,22,26 Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lydia Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,225—Division D.—Attendu que P. S. Willis, administrateur judiciaire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lydia Leonard, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
24juin—24,29, 3 juil Greffier.

Succession de Margaret Reynolds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,511—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gilbert L. Hall, exécuteur testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 juin—33 27—2 juil

Succession de Daniel Gorren.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,225—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par David H. Syme, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juin—18,23,27

Succession de Léopold Bodenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,769—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Léopold Bodenheimer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
19juin—19,23 27. Greffier.

Succession de André Bordenave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,264—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19juin—16 20 25

L.A.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un État.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

—

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de	6,000, ...	12,000
2 Lots de	2,000, ...	10,000
5 Lots de	2,000, ...	10,000
10 Lots de	1,000, ...	10,000
20 Lots de	500, ...	10,000
100 Lots de	200, ...	20,000
200 Lots de	100, ...	20,000
500 Lots de	50, ...	25,000
1,000 Lots de	25, ...	25,000
1,967 Lots se montant à		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, en outre, s'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de tout et les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

A écrire vos lettres enregistrées et faire vendre sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et vaste vente par le Shérif Civil.

Nouveaux meubles directement de la manufacture,

Consistant en meubles de valeur de chambre à coucher, salon riche et salle à manger, chaises, tables, sommiers, miroirs, et un assortiment général de meubles de tous genres, etc.

Transportés pour la commodité de la vente au local No 101 rue du Camp.

Dans l'affaire de John W. Anderson vs. Peter Murphy.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,813—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Ecran Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatorze lots ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Français, Union, Roman, anciennement Solitude, et Prieur, anciennement Josephine. La dite propriété étant décrite et mesurée au pied américain, conformément à un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, une copie du dit plan, en date du 10 mai 1886, et qui est déposée à mon bureau comme suit :

Un lot de terre désigné par la lettre "A", formant l'encoignure des rues Français et Prieur et mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Français, sur une profondeur et face à la rue Prieur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Une portion de terre désignée par la lettre "B", étant en quatre lots de terre, trois desquels mesurant ensemble quarante-neuf pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles, et un lot faisant face à la rue Prieur, mesurant vingt-sept pieds de front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Un lot de terre désigné par la lettre "C" mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Deux lots de terre touchant et désignés par les lettres "E" et "D", mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles.

Huit lots de terre se touchant et désignés par les lettres "G", "H", "I", "J", "K", "L", "M", et "N", mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Union sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles ; le dit lot N formant l'encoignure des rues Union et Prieur.

Un lot de terre désigné par la lettre O, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme comme le local No 180 rue Girod, et tout les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que feu John David, achetée avec d'autres propriétés de Wm M. Pinckard, d'après un acte passé par devant D. L. Ricardo, ex-notaire en cette ville, le 27 janvier 1853 et enregistré, Et la défenderesse ci-dessus mentionnée acquit la même propriété : une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 25 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme mettant en possession de toutes les propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante de la communauté du défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29,19 juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Anne Wright, veuve d'Abraham Levi, et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Chenault de Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant vingt pieds sur le Chemin du Bayou, sur une ligne quatorze pieds de profondeur sur ces lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par une ensaisi de Pierre F. Fornet, notaire, passé par devant Omer Villeré, notaire, le 9 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un terrain de valeur, avec bâtisses et améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, No 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Helena E. Fruiland et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,507—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Ce certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Baronne, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage on dessin fait par Arthur de Armas, voyer en chef de la ville, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1868, et contenant la chaîne sept vingt-six par P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, plus l'identification avec l'inventaire de la succession de Wm Silliman pris le 11 et 15 novembre 1868. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations consistant en magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Silliman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, ex-notaire, le 18 décembre 1869, et le défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit : une moitié indivise, comme la veuve survivante en pleine communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars et signé le 28 mars 1882, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme mettant en possession de toutes les propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante en pleine communauté du défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29, 19 juin 5, 12, 19, 26, 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Girod.

Edward Toby vs Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,645—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Rocheblave, Gravier et Bienville, désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D. Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, alors notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesurant vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm E. Hulsacke, conformément à un acte passé par devant Joseph D. Taylor, notaire, le 20me jour d'avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations, etc, sur la rue Gentilly, entre Rocheblave et Dorgenois, Premier District.

William E. Uniacke vs Edward de Lanzac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Rocheblave, Gravier et Bienville, désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D. Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, alors notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesurant vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm E. Uniacke, conformément à un acte passé par devant Joseph D. Taylor, notaire, le 20me jour d'avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. P. Gnignult vs. O. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Remparts, Dauphine, Barracks et Hôpital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, confondant sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur sur ces lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par une ensaisi de Pierre F. Fornet, notaire, passé par devant Omer Villeré, notaire, le 9 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes ouverts, d'après la liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 19 23 26

Helena E. Fruiland et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,507—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Ce certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Baronne, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer en chef de la ville, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1868, et contenant la chaîne sept vingt-six par P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, plus l'identification avec l'inventaire de la succession de Wm Silliman pris le 11 et 15 novembre 1868. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations consistant en magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Silliman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, ex-notaire, le 18 décembre 1869, et le défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit : une moitié indivise, comme la veuve survivante en pleine communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars et signé le 28 mars 1882, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme mettant en possession de toutes les propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante en pleine communauté du défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29, 19 juin 5, 12, 19, 26, 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de F. Maspero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 13,412—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,20,23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Wm. A. Fitzhamon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,794.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Quatorze lots ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Français, Union, Roman, anciennement Solitude, et Prieur, anciennement Josephine. La dite propriété étant décrite et mesurée au pied américain, conformément à un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, une copie du dit plan, en date du 10 mai 1886, et qui est déposée à mon bureau comme suit :

Un lot de terre désigné par la lettre "A", formant l'encoignure des rues Français et Prieur et mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Français, sur une profondeur et face à la rue Prieur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Une portion de terre désignée par la lettre "B", étant en quatre lots de terre, trois desquels mesurant ensemble quarante-neuf pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles, et un lot faisant face à la rue Prieur, mesurant vingt-sept pieds de front sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et égales.

Deux lots se touchant et désignés par les lettres "E" et "D", mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles.

Huit lots de terre se touchant et désignés par les lettres "G", "H", "I", "J", "K", "L", "M", et "N", mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Union sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles ; le dit lot N formant l'encoignure des rues Union et Prieur.

Un lot de terre désigné par la lettre O, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes égales et parallèles, ensemble avec une maison à un étage qui s'y trouve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un moitié comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets cautionnés garantis par privilèges et hypothèques, portant intérêt raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement. Les acquéreurs assumeront les assurances et transferront les polices d'assurances, l'acte de vente contiendra la clause de 5 pour cent d'hommages d'avoir et en cas de poursuites pour contraindre le paiement des dits billets, et la vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles dans les actes de ventes.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22,29—juil 6,13,20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Francis Bickert vs Lawrence Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,018.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 26 juillet 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton, dans l'Ilet No 23 W, sur le vieux plan de Carrollton, maintenant ilet numéro deux mille quatre cent quatre-vingt-douze de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Hampson et St-Charles et l'avenue Carrollton, le dit lot ont désigné par le numéro dix tout sur un plan fait par Heslin et Scharbaum, en date du 7 juin 1886, et qui est déposé au bureau du Railroad Company, le dit lot mesure trente et un pieds six tacs à la rue St-Charles sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles ensemble avec toutes les droits, voies, servitudes qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Shay confirmant à un acte passé par devant E. Commagère, notaire, en date du 15 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22,29,—juil 6,13,20&24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lantte et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,898.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Short, Tonnelier et Carrollton, mesurant dix pieds de front sur la rue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Shay, suivant acte passé par devant Emile Commagère, notaire, en date du 15 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22 23 24 25 26

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gustav Seeger cedre M. et Mme L. Louis.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7,438—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 3 juillet 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un Hoop Sewing Machine No 648,749.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23juin—23,29—3juil.

Gabriel Sintes vs. S. E. Patterson & Sons. S. E. Patterson, agent

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 7,516—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encognure Barracke et Dauphine, le LUNDI, 26 juin 1886, à 11 heures A. M.—

Un wagon à quatre roues et un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
17 juin—17, 23, 26.

Avis légaux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 31me jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir : Mme Estelle Codifer vs. Joseph Codifer, son mari—No 6,343—Sur motion de S. Bolden, Esq., avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 26 mai 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la dite, Mme Mary Estelle Codifer, et contre le défendeur Joseph Codifer, son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est en outre décrété que la dite demanderesse aura l'administration séparée de sa propre propriété ; tous les frais du procès devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 31 mai 1886.

Jugement signé le 4 juin 1886.

(Signé) R. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 10me jour de juin de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.

JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
13 juin—13,23—3,14juil

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17e jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après : Aglaé Dalberni Dazet vs. Eugène Dazet. Acte de vente pardevant Jos Duvignaud, notaire.

30 mai—juin 5, 12 19, 26.—juil 3.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de choix

—ET—

Vaste emplacement pour écurie.

Nos. 40 à 46 rue Constance,

Entre les rues Clio et Erato.

Succession de Mme Catharine Johnson.

No. 12,114—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1886, à 12 heures A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W.